



**Procès-verbal n° 1/2024 de l'Assemblée générale
le vendredi 31 mai 2024 à 18.30 heures,
au Restaurant du Vignoble à Peseux**

Présents:

Pierre de Marcellis, président ad-intérim
Michel Tardin, vice-président
Monique Riera, secrétaire
Thierry Tièche, caissier

Membres présents: Jean-François Béranek, Thierry Montandon, Jean-Marc Riedi, Fernand Dupré, Antonio La Sala et Sonia Hernandez Veliji

Membre excusé: Willy Debély

Madame, Monsieur, chers collègues,

Bienvenue à notre assemblée générale et merci d'avoir répondu favorablement à notre convocation.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Patrice Godat, membre de la SAFCN.

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre, Mme Karin Capelli qui viendra renforcer le comité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, nous vous faisons part, des membres disparus depuis notre dernière AG:

Madame Lydie Abbet
Monsieur René Jeanneret
Monsieur Mario Salvi
Monsieur Derrick Pepin
Monsieur Pierre-Alain Dubois
Monsieur Camille Scacchi
Monsieur Gérald Strahm
Monsieur Marcel Matthey-de-l'Endroit

Monsieur Jean-Louis Berthoud
Monsieur Bernard Woodtli
Monsieur Jacques-André Cosandier
Madame Huguette Weil
Madame Sonja Ingold
Madame Denise Jacob
Monsieur Marcel Matthey

Je vous invite à respecter quelques instants de silence pour honorer leur mémoire.

Souhaitez-vous apporter des modifications à l'ordre du jour établi par votre comité ?

Si tel n'est pas le cas, nous abordons ces points.

1. Procès-verbal de l'AG du 12 mai 2023

Ce procès-verbal vous a été adressé. Apporte-t-il des commentaires ?
Si tel n'est pas le cas, je vous prie de l'accepter par un levé de main.

2. Rapport du président sur l'exercice écoulé

A fin 2023, nous avons eu la grande satisfaction d'accueillir 20 nouveaux membres, ce qui n'était plus arrivé depuis des années. Espérons que cela fasse des émules et que les collaborateurs prennent conscience de l'importance d'être défendus.

Durant l'année 2023 nous avons rencontré notre employeur, le Conseil d'Etat représenté par Mme Crystel Graf et M. Alain Ribaux, à 7 reprises, pour discuter de nombreux points, tels que :

- Les conditions de travail,
- Le Statut junior,
- Le télétravail
- L'absentéisme
- La gestion des absences,
- Vitamine (places de parking)
- Le plan de mobilité,
- Le budget 2024,
- La politique salariale 2024,
- Le versement des primes individuelles et collectives en fin d'année,
- L'indexation des salaires,
- La protection contre le licenciement en cas d'incapacité de travail,
- Enquête sur l'égalité salariale,

Du fait que le budget était plus ou moins équilibré, ces négociations ont abouti favorablement pour l'année 2024 à savoir :

- L'octroi des échelons
- Aucune retenue sous forme d'une contribution de solidarité
- Mais l'octroi d'une indexation de 2,2% (ce qui a été de loin le cas dans bien des cantons).
- La retenue de 0,9% qui résulte d'une IPC négative non retenu durant plusieurs années, devrait, selon la LSt disparaître en 2025.
- Le budget des primes de fin d'année a été accru de 0,1% pour atteindre 0,4%. A terme, ce taux atteindra 1% de la masse salariale.
- A fin 2023, seules 5 primes de Fr 1000.- ont été accordées. Le montant habituel des primes se situe généralement entre 200.- et Fr 500.-, ou sous forme de primes collectives, ceci pour couper court au fait de penser que les primes sont versées uniquement aux cadres.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2025.

Je donne la parole à Thierry Tièche.

Il y a une perte de FR. 3'910.90 pour l'année 2024, le capital au 31.12.2024 est de Fr. 41'181.03, pour le budget 2025 une perte de Fr. 3'800.-

4. Informations relatives à notre caisse de pensions CPCN par Jean-Marc Riedi

La caisse de pension CPCN (ancien nom Prévoyance.NE) se porte bien. La performance nette pour 2023 est de 5,84%. Pour comparaison les institutions de prévoyances latine font une performance moyenne de 4,64% et l'ensemble des caisses publiques de 5,52%

La réserve de fluctuation de valeur RFV (coussin de sécurité pour parer aux aléas des placements) se monte à 528 millions au 31.12 2023.

L'intérêt crédité sur les comptes des assurés actifs est de 2,25%.

Effectif au 01.01.2024 19'310 assurés actifs, 10'624 bénéficiaires de rentes.
Le rapport démographique est en lente érosion il se monte à 1.84
La caisse poursuit son chemin de croissance conformément aux exigences légales.

5. Informations sur l'AF3CP par Jean-François Béranek

Préambule :

Rappel : Annonce de l'AG de l'AF3CP
Le **vendredi 07 juin 2024, à 19h15** dans la salle Tablettes du bâtiment communal polyvalent de **Rochefort**, Place du Collège 4.

Les sujets de cette année ont été essentiellement :

- Renouvellement des représentants à la Caisse de pension
- Les nouvelles de l'Etat
- L'utilisation du site internet propre à l'AF3CP,
- La mise en place de : Mobbing et harcèlement
- La création d'un flyer

Caisse de pension CPCN :

Ce point vous a été présenté ce jour. Je peux ajouter un ou deux détails nous concernant plus précisément.

En principe la caisse de pension renouvelle les sièges du Conseil d'administration tous les quatre ans. Elle a exceptionnellement modifié son organisation cette année, soit après trois ans, afin que les Conseillers communaux représentant les employeurs puissent siéger valablement durant les quatre ans. Il a fallu tenir comptes des élections communales et de ce fait renouveler les sièges dorénavant après ces élections.

Pour cette année nous avons pu soumettre 269 personnes annoncées actives grâce au total de toutes nos associations, mais la caisse n'a validé que 209 membres actifs inscrit à la CPCN. La différence concerne des membres de nos associations qui ont : soit quitté leur emploi (changement de travail ou arrivée à la retraite) et le fait que certaines personnes sont bien employées de l'Etat mais affiliés à une autre caisse de pension.

Par comparaison en 2021, 261 personnes avaient été validées par la CPCN.

Vous pouvez constater que nous avons un besoin crucial de rechercher de nouveaux membres. N'hésitez pas à en parler à vos collègues, de présenter le travail de l'AF3CP et ou de votre comité. Les présidents de ces derniers sont à disposition pour plus de renseignements si nécessaire auprès des personnes intéressées.

Nouvelles de l'Etat :

Ce point vous a aussi déjà été présenté.

Site Internet :

Le site internet a été peaufiné en fonction de son utilisation, – www.AF3CP.ch Il fonctionne très bien. Il est à votre disposition vous y trouverez les documents et informations nécessaires.

Mobbing et harcèlement :

Il s'agit d'une procédure pour les employés se plaignant de mobbing et n'ayant pas accès au système mis en place par l'Etat de Neuchâtel.

Création d'un flyer de présentation de l'AF3CP

Ceci dans le but de trouver de nouveaux membres. Premièrement ceux qui ont une fonction ou il n'existe pas d'association professionnelle, ils auraient alors la possibilité de s'inscrire comme membres individuels. Deuxièmement leur association professionnelle aurait intérêt à s'inscrire à l'AF3CP afin de profiter des avantages d'une plus grande représentation ainsi que de participer, grâce à notre représentant, voire à un deuxième (nous devons garder espoir d'y arriver un jour) au Conseil d'administration de notre caisse de pension et d'être au courant des négociations en cours et des décisions entre le Conseil d'Etat et nos représentants de la SMF.

Je vous remercie de votre attention.

6. Discussions et adoption des rapports par un levé de mains

7. Cotisation

Nos finances sont saines et le comité vous propose de maintenir la cotisation annuelle des actifs à Fr 60.-- et celle des pensionnés à Fr 30.--

8. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes pour 2025

Comme l'année dernière, nous vous rappelons tout d'abord que :

A l'al. 3 de l'art. 14 de nos statuts il est mentionné qu'en principe, un mandat au comité ne devrait pas excéder 12 ans. Mais il faut évidemment que des personnes s'engagent. Pour M. De Marcellis qui fonctionne comme président depuis 1998, soit depuis 25 ans, ce délai est largement dépassé et souhaite se retirer.

M. De Marcellis a démissionné de la présidence en 2014, mais sans trouver de remplaçant il a continué d'assumer cette tâche. Quant à moi-même je suis au comité depuis

Vous comprendrez qu'il faut de la relève.

L'Article 13 précise

¹L'assemblée générale ordinaire élit chaque année un comité de douze membres. Une représentation équitable, par département ou par district, est souhaitée. Aujourd'hui nous sommes 11 membres, dont 9 retraités. La voie est libre pour des intéressés. Y a-t-il des propositions ?

Si tel n'est pas le cas,

Le comité se représente dans sa composition actuelle, soit :

Pierre de Marcellis, président ad-intérim

Michel Tardin, vice-président

Thierry Tièche, caissier

Monique Riera, secrétaire

Sonia Hernandez

Jean-François Béranek – qui œuvre au sein de la faïtière

Willy Debély

Fernand Dupré

Antonio La Sala

Thierry Montandon – membre de la commission plénière

Jean-Marc Riedi – membre de la commission plénière et vice-président au sein de la commission placement de notre caisse de pensions.

De plus, nous avons le plaisir d'accueillir au sein du comité. Mme Capelli Karin est nommée par applaudissements.

9. **Nomination du président** – ce poste est libre depuis 2014. Y a-t-il des propositions ? Personne ne s'est avancée pour cette fonction.

10. Ont fonctionnés comme vérificateurs de compte : M. Jean-Pierre Collaud et M. Philippe Augsburg, comme suppléant, Philippe Donner.

M. Philippe Donner passe 1^{er} vérificateur, 2^{ème} vérificateur M. Jean-Pierre Collaud et suppléant M. Jean-Paul Wullschleger

10. **Proclamation des jubilaires**

Il y a 1 jubilaire, il y a en tout 9 jubilaires dont 5 se sont excusés.

11. **Propositions**

Un réviseur des comptes a demandé la dissolution de l'URT. Or, nous lui avons rappelé que l'URT concerne tous les cantons, y compris Berne et le Tessin. Nous devons donc contacter toutes les parties pour dissoudre l'association.

12. **Divers**

Aucun divers.

Voilà Mesdames et Messieurs, je clos cette assemblée et je vous invite à prendre l'apéro.

La secrétaire
Monique Riera

